

**I-01-2004**  
**Pour une démocratie plurielle**  
par Benoît Lévesque

Mémoire déposé à la  
Consultation sur la réforme des institutions démocratiques  
par le Centre de recherche sur les innovations sociales dans  
les entreprises, les syndicats et l'économie sociale (CRISES),  
le Chantier de l'économie sociale et l'Association des centres  
locaux de développement du Québec.

janvier 2004

ISBN:2-89276-316-9

---

**Note sur les auteurs :**

Benoît Lévesque est professeur au département de sociologie de la Faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal. Au moment du dépôt de ce mémoire, il était directeur du CRISES et de l'Alliance de recherche communautés-universités.

## PRÉSENTATION DES CAHIERS DE L'ARUC

---

Comme son nom l'indique bien, l'**Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) en économie sociale** mise sur le partenariat pour la recherche, la formation et la diffusion. La diffusion fait appel à une diversité de moyens et d'outils, l'un de ceux-ci étant des cahiers, généralement appelés « documents de travail » (*working papers*). Si ces cahiers constituent d'humbles instruments, ils nous apparaissent bien adaptés pour favoriser une diffusion rapide destinée à alimenter la discussion et l'échange entre chercheurs et partenaires du milieu. À cette fin, nous proposons trois catégories de cahier :

- des **cahiers de recherche - série R** - (couleur *rouille*) qui rendent compte de résultats de recherches menées en partenariat ;
- des **cahiers de transfert - série T** - (couleur *sauge*) qui tirent de ces recherches des contenus pour la formation et pour le renouvellement des pratiques, des formes d'interventions ou encore des façons de faire ;
- des **cahiers d'interventions - série I** - (couleur *jaune*) qui constituent des prises de position ou des avis formulés par des partenaires du milieu ou des chercheurs. Ces interventions, s'appuyant par ailleurs souvent sur des travaux de recherche, peuvent viser soit à influencer des politiques, mesures et orientations de différents acteurs intervenant en économie sociale, soit à faire connaître des orientations stratégiques dans un domaine donné ; elles peuvent aussi constituer une prise de position ou une opinion dans un débat traversant ce mouvement.

Si l'économie sociale fournit le fil conducteur de nos activités, le domaine couvert est relativement large puisqu'il inclut aussi bien des thématiques à dominante économique que sociales : le développement local, le développement durable, le maintien en emploi et l'insertion par l'emploi, les services aux personnes, le logement communautaire et social, le tourisme social et les initiatives chez les autochtones et les groupes ethniques. Les questions liées à l'évaluation sociale et aux comparaisons internationales, pour ne citer que celles-là, intéressent tous les secteurs identifiés précédemment.

L'économie sociale repose non seulement sur une économie plurielle (formes marchandes, non marchandes et non monétaires) mais vise également un élargissement de notre compréhension de l'économie et par la suite un renouvellement de nos pratiques sociales et nos interventions dans le domaine du développement économique et social. Enfin, en raison des interfaces que l'économie sociale entretient avec le secteur privé et le secteur public, l'intérêt des questions traitées dans nos cahiers déborde le seul secteur de l'économie sociale pour atteindre l'ensemble de la société civile.

On comprendra que les textes publiés dans les Cahiers de l'ARUC en économie sociale sont la responsabilité exclusive des auteurs et n'engagent que ceux-ci. Les textes sont disponibles sur le site WEB de l'ARUC en économie sociale à l'adresse suivante : [www.aruc-es.uqam.ca](http://www.aruc-es.uqam.ca).

Jean-Marc Fontan  
Codirecteur

Nancy Neamtan  
Codirectrice



## **Table des matières**

---

<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>III</b>
<b>1- LA SOCIÉTÉ CIVILE, ACTEUR INCONTOURNABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL.....</b>	<b>1</b>
<b>2- ÉLARGISSEMENT ET APPROFONDISSEMENT NÉCESSAIRES DE LA DÉMOCRATIE.....</b>	<b>11</b>
<b>3. LA CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES .</b>	<b>17</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>21</b>
<b>Liste des Cahiers de l'ARUC-ÉS.....</b>	<b>23</b>



## **Résumé**

---

Ce court mémoire insistera sur trois points :

- en premier lieu, sur l'importance nouvelle que prend désormais la société civile pour le développement économique et social;
- en deuxième lieu, sur le nécessaire élargissement et approfondissement de la démocratie pour un développement socialement responsable;
- en troisième lieu, sur la contribution que l'économie sociale et les collectivités locales peuvent apporter dans ce nouveau contexte.





## **1- La société civile, acteur incontournable pour le développement économique et le développement social**

---

Il nous semble nécessaire de bien prendre la mesure des changements qui se sont opérés dans notre société depuis trois ou quatre décennies et qui font en sorte que le cadre de référence pour penser le développement économique et social n'est plus le même.

Avec l'ouverture des marchés et la montée de nouvelles demandes sociales, le **couple État-Marché** n'est plus en mesure d'assurer **à lui seul** la régulation économique et sociale. Ce couple s'était formé à l'occasion de la reconstruction de l'après-seconde guerre mondiale. Il reposait sur un corpus théorique fourni par Keynes pour l'économie et Beveridge pour le social. À l'échelle nationale, le développement économique et le développement social formaient un couplage vertueux : les dépenses sociales représentaient des débouchés qui alimentaient la croissance de l'activité économique. L'ouverture des marchés fait en sorte que les dépenses sociales apparaissent désormais comme un coût qui réduit la capacité concurrentielle des entreprises sur les marchés externes. De plus, la gouvernance hiérarchique des services publics, notamment dans le domaine social, s'est révélée de plus en plus rigide et par suite incapable de répondre rapidement aux nouvelles demandes sociales et de le faire en tenant compte des différences sociales et géographiques.

Les deux dernières décennies nous ont permis d'identifier non pas la défaillance de l'État mais bien la défaillance **du couple État-Marché**. Mais, si l'on remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nous découvrons que nous avons successivement mis en lumière :

- les **défaillances de la société civile** qui était fortement mobilisée par la tradition et l'ancien régime (généralement en liaison avec les pouvoirs religieux);
- les **défaillances du marché**, notamment celles du laissez-faire tous azimuts qui a marqué la fin du XIX<sup>e</sup> siècle;
- et maintenant les **défaillances du couple État-Marché** à travers l'échec des économies administrées et les limites de l'État-providence.

Les défaillances du couple État-Marché invitent à s'en remettre non pas à l'autorégulation marchande mais à la reconnaissance de la société civile, à travers entre autres, la décentralisation et les initiatives de l'économie sociale (associations, entreprises

coopératives et mutuelles). Ce modèle en émergence de régulation et de gouvernance, qui mobilise à la fois **l'État, le Marché et la Société civile**, ne peut s'épanouir sans un cadre institutionnel favorable et sans une reformulation des politiques sociales et économiques.

Dans le domaine du social, la participation de la société civile représente un élément incontournable pour un État-providence renouvelé (Noël, 1996) ou encore pour un « État-providence positif » (Giddens, 1998). En somme, il existerait deux avenues de réforme de l'État providence :

- l'une visant à arrimer la protection sociale à la logique du marché en s'en remettant à la société civile pour les perdants;
- l'autre faisant appel également à la société civile avec l'aide de l'État mais pour favoriser l'empowerment des personnes et des collectivités.

Les propositions néo-libérales pour réduire l'État-providence sont bien connues : nous n'insistons pas sur elles.

L'avenue de l'État-providence renouvelé dépasse en quelque sorte l'universalisation par sa volonté de tenir compte des différences et de l'équité. Cette reconfiguration repose sur la reconnaissance de la société civile, la diversité des acteurs sociaux à travers le principe de la subsidiarité dans le cadre de compromis faisant appel à de nouvelles solidarités (Stöhr, 2002). Ce renouvellement de l'État-providence donnerait un « État-providence positif » plus orienté vers l'avenir que vers le passé, un État-providence orienté plus vers l'investissement social que vers la protection et le curatif. Autrement dit, les investissements sociaux devraient permettre aux personnes d'affronter les risques plutôt que simplement les protéger. Cet État-providence positif suppose que, dans un cadre où prédomine la réciprocité plutôt que la dépendance, les droits sociaux soient généralement attachés à des responsabilités (assurance-chômage et obligation d'une recherche active d'emploi). En somme, « l'État-providence positif remplacerait les aides négatives de Beveridge par des aides positives :

- au lieu de la dépendance, l'autonomie;
- au lieu de la maladie, la santé active;
- au lieu de l'ignorance, l'éducation permanente;
- au lieu de l'inactivité, l'initiative » (Giddens, 1999 : 128).

Plus largement, l'État-providence se combinerait avec une société providence qui favoriserait la décentralisation, l'initiative et la prise en main, à partir entre autres de l'économie sociale, notamment pour la livraison de certains services sociaux. Ce renouvellement de l'État-providence se distingue nettement de la proposition néo-libérale comme le montre bien le tableau suivant esquissé par le politicologue Alain Noël.

**TABLEAU 1 : RECONFIGURATION DE L'ÉTAT ET POLITIQUES SOCIALES**

<b>ÉTAT PROVIDENCE (Welfare State)</b>	<b>ÉTAT NEO-LIBÉRAL (Workfare state)</b>	<b>ÉTAT PROVIDENCE RENOUVELÉ (Enabling state)</b>
<b>Egalité, assurance</b>	Solidarité limitée, Soutien conditionnel du revenu	Solidarité large, Intégration des transferts sociaux à la fiscalité
<b>Universalité</b>	Ciblage des clientèles, particularisme	Respect de la différence, multiplicité
<b>Transferts sociaux</b>	Développement des ressources humaines, employabilité	Parcours vers l'emploi, Pluri-activité, partage du travail, économie solidaire, économie sociale
<b>Services sociaux</b>	Responsabilité individuelle, contrat entre l'individu et l'État	Partage des responsabilités, pouvoir des usagers, logique de la contrepartie
<b>Normes nationales</b>	Décentralisation	Développement local

Source : A. Noël, 1996.

Dans le domaine du développement économique, il existerait également une nouvelle vision où l'État serait présent plus comme un partenaire que comme le grand planificateur. Dans le cadre d'une concurrence exacerbée qui contraint à l'innovation, les entreprises adoptent de plus en plus de nouveaux modes de gouvernance qui cherchent à mobiliser les dynamismes sociaux et locaux. Dans ce contexte, l'État est appelé à jouer un rôle de catalyseur qui favoriserait la décentralisation et la multiplication des ententes entre partenaires économiques et non économiques, notamment pour la conquête des marchés externes.

Dans cette visée, l'importance de l'État et son intervention dans l'économie ne disparaît pas, mais son rôle est transformé. Au lieu de soutenir principalement la demande pour

assurer la relance, les politiques industrielles s'articulent autour d'une stratégie axée sur l'offre intégrée et sur la décentralisation : R&D, formation de la main-d'oeuvre, accès au financement, etc. (Mazner et Streeck, 1991). Au lieu de se faire entrepreneur, l'État se fait partenaire avec les entrepreneurs et autres parties prenantes dont les collectivités locales.

Ce faisant, les politiques industrielles doivent s'arrimer aux politiques de régionalisation, d'éducation, de recherche, etc. Plus explicitement, les politiques industrielles favoriseront une spécialisation dans quelques secteurs stratégiques pour tirer profit de l'insertion dans l'économie-monde et encourageront la formation de grappes industrielles ou encore de systèmes régionaux ou locaux de production. Dès lors, les politiques industrielles cherchent moins à soutenir les entreprises en difficulté, qu'à encourager celles qui peuvent s'imposer comme gagnantes. Pour toutes ces raisons et d'autres, l'État favorisera également l'émergence d'une « nouvelle économie mixte » :

- différente de l'économie administrée qui visait la subordination du marché au gouvernement,
- différente également de l'ancienne économie mixte où le privé et le public relevaient de deux mondes séparés.

À travers la concertation et le partenariat, la nouvelle économie mixte mise sur la synergie entre les secteurs capitaliste, privé et d'économie sociale, dans le cadre d'une économie plurielle soucieuse des difficiles arbitrages que représentent :

- « dynamique des marchés et intérêt public »,
- régulation et dérégulation,
- échelles mondiale, nationale et locale (Giddens).

Cette nouvelle vision des politiques économiques a été synthétisée dans un tableau esquissé à la page suivante par Gilles L. Bourque (2000)

**TABLEAU 2 : LES POLITIQUES INDUSTRIELLES**

<b>POLITIQUES</b>	<b>NÉO-LIBÉRALES</b>	<b>PARTENARIALES</b>
<b>Logique d'action</b>	Marchand-domestique Financiers-managers	Marchand-civique-solidaire
<b>Marché</b>	Auto-régulé	Socialisé plutôt que réglementé
<b>État</b>	Minimal voire absent (en principe) Privatisation	Situé et non extérieur : facteurs d'offre Coordination entre acteurs sociaux
<b>Société civile</b>	Groupes d'intérêt à proscrire À la marge, sous-traitance	Concertation et délibération Reconnaissance, obligation mutuelle
<b>Politiques économiques</b>	Économie de l'offre	Offre intégrée : R&D, formation, financement, services aux entreprises
<b>Politiques industrielles</b>	Libre-échange tous azimuts Conquête des marchés externes	Spécialisation orientée Soutien de l'offre

Bourque, 2000.

Si la reconfiguration de l'État dans le domaine social et économique est pensable et même souhaitable selon ces repères, les rapports entre l'économique et le social s'en trouvent reconfigurés. Dans l'ancien modèle (keynésien), on supposait que **le développement économique** devait précéder le développement social dans la mesure où ce dernier était défini en termes de redistribution et de dépenses. **Dans la configuration en émergence**, le social est non seulement un output, mais devient **un input** désormais partie prenante des avantages comparatifs d'une économie donnée. Des dépenses pour améliorer l'environnement et la qualité de vie deviennent désormais des investissements qui amélioreront le rendement des investissements dans le développement économique. Des **investissements dans le capital social**, par exemple, pourraient être aussi rentables que ceux réalisés dans le capital physique : technologie, équipement, finance (comme certaines recherches tendent à le montrer).

Les politiques sociales elles-mêmes peuvent être pensées comme des **investissements sociaux** qui permettent de préparer un avenir meilleur, d'où l'attention portée aux enfants, aux ressources humaines et au développement des compétences. Dans cette visée, la sécurité vise moins à empêcher le changement qu'à se donner la capacité de changer pour éviter que les risques appréhendés ne se réalisent. Cette sécurité ne peut être apportée exclusivement par l'État, elle suppose une mobilisation de toutes les parties prenantes concernées. Si le développement social et le développement économique peuvent s'arrimer à nouveau de manière vertueuse, il faut bien voir que le social et l'économique sont par ailleurs redéfinis dans leur contenu. Désormais et de manière tendancielle, **l'économique** ne peut plus être défini exclusivement en termes marchands puisqu'il fait appel également au non marchand et au non monétaire (économie substantive dans le sens de Polanyi ou encore économie plurielle). En termes de régulation et de gouvernance, le mécanisme de la concurrence est complété par de nombreuses formes de coopération qui relèvent du social.

Par suite, le **social** ne peut plus être défini exclusivement comme un coût ou une dépense sociale puisque désormais il constitue **un capital social, un investissement**, une source d'avantages comparatifs, un lieu d'investissement favorisant un retour élevé sur investissement. Enfin, la prise en charge du social dans l'investissement devient également une condition *sine qua non* de la survie de l'humanité comme le suggère bien la problématique du développement durable.

## **2- Élargissement et approfondissement nécessaires de la démocratie**

---

Lorsqu'on parle de démocratie, on a tendance à déplorer spontanément la faible participation des citoyens aux élections et la perte de confiance de la population dans les hommes politiques, sans pour autant se demander si le terrain d'exercice de la démocratie n'est pas plus large et s'il n'existe pas des apprentissages préalables. Comme nos sociétés sont composées non seulement de citoyens qui peuvent s'exprimer individuellement entre autres par le vote, mais aussi de collectivités et d'associations qui constituent autant de lieux d'appartenance pour prendre des décisions les concernant directement, il s'en suit que **le renouvellement de la démocratie suppose la prise en considération de la société civile** (Paquet, 1999).

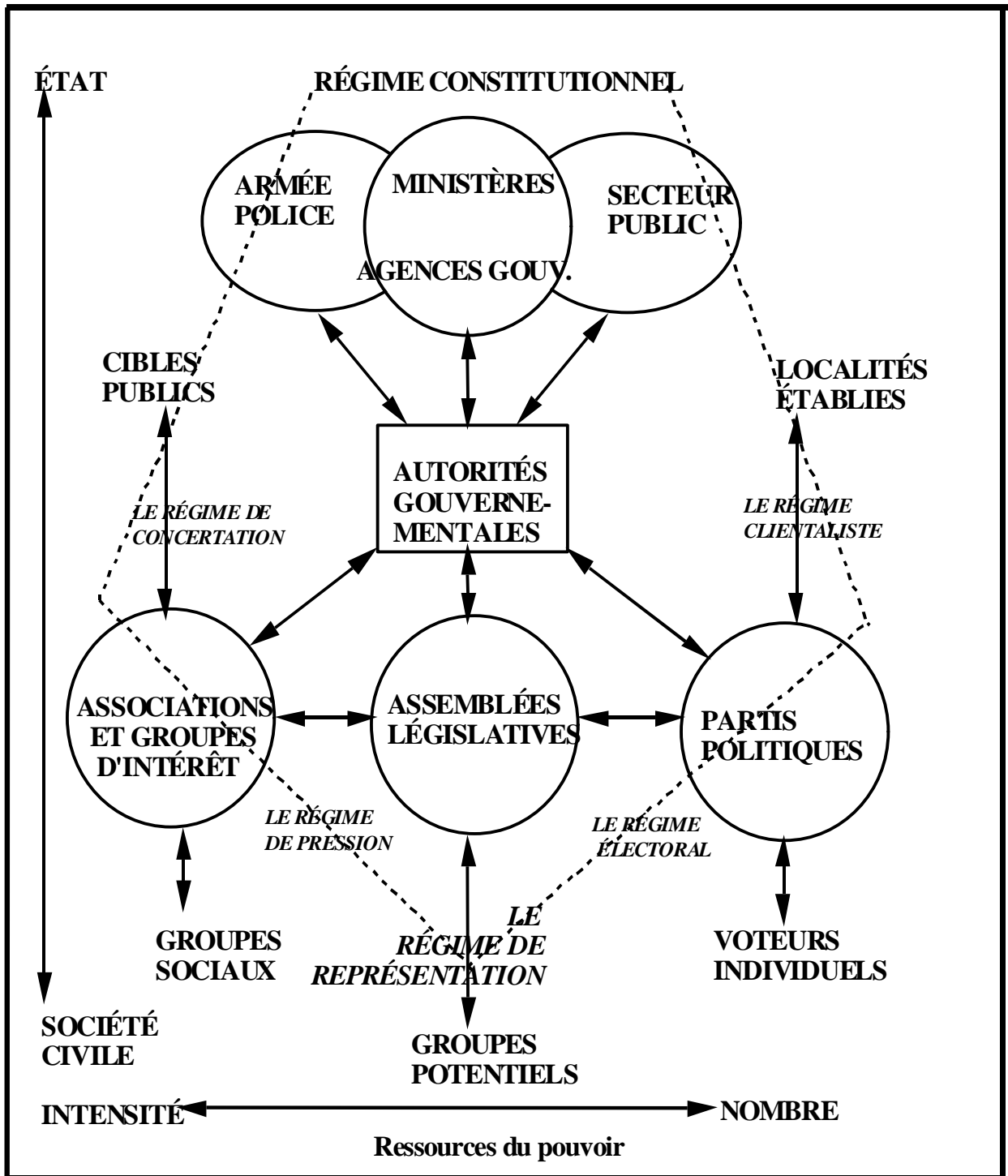
Concrètement, la société civile est constituée par « l'espace où les gens construisent leur maison, se marient, élèvent leurs enfants, entretiennent des amitiés, rencontrent leurs voisins, pratiquent leur religion » (Parr, 1999). De ce point de vue, la société civile est également constituée d'une infrastructure et d'organisations favorisant la participation citoyenne. Pour évaluer la qualité de la société civile, la *National Civil League*, aux États-Unis, a proposé un index qui comprend entre autres les dimensions suivantes: 1) la participation des citoyens et leurs interactions; 2) le leadership de la collectivité (leaders politiques, économiques et civiques) et la volonté des leaders à prendre des risques et des initiatives; 3) la performance des instances locales; 4) le bénévolat, la philanthropie et la réciprocité; etc. On comprendra que l'entrepreneuriat et la création d'emplois sont grandement favorisés par une société civile en bonne santé, sans oublier que les coûts sociaux sont par le fait même, réduits (ce qui entraîne des retombées positives pour tous).

Sous cet angle, certains politicologues, dont Schmitter (1992), ont montré que **la démocratie dans nos sociétés de droit avance généralement sur deux pieds** que lui fournissent la démocratie représentative et la démocratie sociale. En grands traits, disons que la **démocratie représentative** fait appel à des représentants élus par les citoyens ou les parties concernées alors que la **démocratie sociale** repose sur la concertation des acteurs collectifs d'une société, ces derniers reposent généralement sur la participation directe de leurs membres. Pour certain, la soi- disant démocratie sociale conduit à un corporatisme

anti-démocratique. Ce serait le cas, si la démocratie sociale ne faisait pas appel à des arrangements institutionnels mis en place par l'État, soit un régime de concertation. C'est ce que montre bien le schéma suivant :



**TABEAU 3: DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET DÉMOCRATIE SOCIALE**



SOURCE: PH. C. SCHMITTER.

Si la démocratie directe et la démocratie sociale (Schmitter, 1992) ont souvent été utilisées pour critiquer la démocratie représentative dite également libérale, il faut reconnaître que les diverses formes démocratiques sont insuffisantes et qu'il y a avantage à faire appel à chacune d'entre elles, notamment à la démocratie délibérative (Offe et Preuß, 1997, Thériault, 1996). La démocratie représentative tend à reposer sur les seuls choix individuels définis à partir d'intérêts individuels et de préférences considérés comme fixes. Une société qui se limite à la démocratie représentative, affirme implicitement qu'elle n'est constituée que d'individus. Cette forme de démocratie pourtant **incontournable** produit l'exclusion des représentés ou mieux crée rapidement « un fossé entre le citoyen et ses porte-parole » (Callon et alii, 2001 : 170). La démocratie sociale qui repose sur la concertation des grands acteurs sociaux (expression des intérêts collectifs), complète la démocratie représentative (expression des intérêts individuels). Cependant, la démocratie sociale est elle-même restreinte puisqu'elle laisse croire que la somme des intérêts collectifs constitue l'intérêt général alors que l'agrégation de ces derniers, pas plus que celui des intérêts individuels, ne donne l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997). De plus, si elle n'est pas soumise à la démocratie représentative, la démocratie sociale peut dériver dans un corporatisme étroit ou même une privatisation de la citoyenneté (Duchastel, 2000). Enfin, la démocratie directe et l'extension de la participation n'assurent pas nécessairement un accroissement de la qualité cognitive et morale des compétences décisionnelles des personnes ainsi mobilisées (Offe et Preuß, 1997 : 226). De plus, elle peut servir de plate-forme pour le détournement de la démocratie représentative au profit d'une des seuls professionnels (J. Godbout, 1982; Bélanger et Lévesque, 1988). Pour ces raisons et d'autres, la démocratie délibérative se doit d'être transversale aux deux formes de base que sont la démocratie représentative et la démocratie sociale.

En effet, la démocratie ne consiste pas seulement à choisir, mais à fournir **la possibilité de choix éclairés** ou encore de choix allant dans le sens du bien commun ou d'un intérêt général. Pour éviter que ces décisions soient le produit d'intérêts myopes ou particularistes, il est nécessaire de développer le désir de promouvoir le bien commun, le bien public ou encore l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997). Pour construire un bien supérieur, il faut favoriser la circulation de l'information et la construction d'espaces publics qui permettent le débat. Ainsi, « par la délibération et la lutte des opinions se construisent des consensus

temporaires, des définitions du **bien commun** qui ne sont pas présents au départ dans la société et sont littéralement le produit du débat démocratique » (Thériault, 1996 : 147-148). Ce faisant, il devient possible de dépasser, voire de réconcilier non seulement les intérêts individuels et les intérêts collectifs mais de dégager un intérêt général désormais défini en termes de bien commun et sur la base de la citoyenneté, soit du point de vue « celui qui aime le bien commun au-delà de ses intérêts personnels ou de groupes » (Ibid).

À la différence de la théorie libérale qui tend à réduire la démocratie à la seule démocratie représentative, la **démocratie délibérative** prend sa légitimité moins dans la volonté déjà déterminée que dans le processus de formation de cette volonté que constitue la délibération. Par suite, « l'idée qu'il faut dire adieu à la notion de préférences fixes, implique un processus d'apprentissage qui ne vise pas un modèle préconçu de rationalité substantielle, un processus d'apprentissage continu et ouvert sans enseignant et sans programme » (Offe et Preuß, 1997: 227). Le **terme d'apprentissage** est sans doute plus approprié que celui de formation, dans la mesure où la détermination de ce qu'il faut apprendre est elle-même un des objets du processus d'apprentissage. Sous cet angle, la démocratie délibérative vise « à organiser et réguler les diverses préférences de chaque citoyen-électeur de façon à organiser et réguler le conflit social non seulement autour de l'affrontement majorité-minorité (ou entre travailleurs et entrepreneurs dans le cas de la démocratie économique), mais également en tant que conflit intérieur entre ce que les individus eux-mêmes ressentent comme leurs désirs les plus désirables et ceux qui le sont moins » (Ibid). Voyons maintenant comment l'économie sociale et les collectivités locales peuvent contribuer à l'élargissement et à l'approfondissement de la démocratie, ce qui suppose on le comprendra des arrangements institutionnels favorables.



### **3. La contribution de l'économie sociale et des collectivités locales**

---

Les deux formes de démocratie que nous venons d'examiner conviennent non seulement aux sociétés qui ont fait le choix de la démocratie mais également, moyennant certaines adaptations, aux diverses organisations et entreprises relevant de l'économie sociale. Dans la section précédente, nous avons tenté d'expliquer pourquoi l'économie sociale et solidaire ne pouvait s'épanouir sans le fonctionnement démocratique de ses entreprises et organisations. Dans cette visée, il est possible de mettre en place une stratégie de « démocratisation de la démocratie ». Dès le départ, le doute démocratique s'impose pour l'examen du fonctionnement démocratique de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, il faut reconnaître que les entreprises et organisations de l'économie sociale ont souvent tendance à s'asseoir sur la seule démocratie représentative au détriment des autres formes. Il est manifeste que les entreprises et organisations de l'économie sociale **sont institutionnellement** en avance sur toutes les autres formes d'organisation en raison de règles donnant le pouvoir aux personnes selon le principe une personne, un vote. En revanche, au plan de la démocratie directe (**point de vue organisationnel**), elles sont parfois en retard comparativement aux entreprises capitalistes en ce qui concerne par exemple la participation des travailleurs (ex. équipes semi-autonomes) (Grant, Bélanger, Lévesque, 1997). Dans certaines coopératives de travail, nous avons pu observer des formes d'organisation du travail plus proches du taylorisme que de la démocratisation du travail (Comeau et Lévesque, 1993). De même, pour certaines entreprises et organisations d'économie sociale centrées sur les usagers, l'organisation du travail représente souvent un angle mort (Lévesque, Bélanger, Mager, 1999).

Enfin, la délibération est souvent réservée à quelques personnes de sorte que les conseils d'administration sont parfois expéditifs et les assemblées annuelles mortifères. Progressivement, les débats seront considérés comme des pertes de temps, ce qui risque de se produire si les assemblées délibératives ne sont pas préparées adéquatement. Autrement dit, **la démocratie délibérative ne peut être improvisée, elle suppose des investissements importants, un processus d'apprentissage collectif et la formation d'un capital social et d'un climat de confiance.**

Sous l'angle d'un approfondissement de la démocratie, Archon Fung et Erik Olin Wright (2001) ont examiné quelques cas d'économie sociale au Nord et au Sud pour mettre en lumière aussi bien les caractéristiques d'une démocratie délibérative et habilitante (Empowered Deliberative Democracy - EDD) que les limites alors rencontrées. Ainsi, la délibération comme processus pour des décisions démocratiques, suppose que les participants apprennent à écouter les positions des uns et des autres, si l'on veut arriver à des choix collectifs mûrement réfléchis. Les participants doivent également apprendre à se persuader les uns les autres en fournissant des raisons que les autres peuvent accepter plutôt que leur demander des actes de foi. Comme la délibération donne souvent lieu à des chocs d'idées et à des conflits, il en résulte parfois que certains perdent alors que d'autres gagnent. « L'important dans la délibération, selon Fung et Wright (2001), c'est que les participants trouvent des raisons acceptables pour l'action collective, ce qui n'exige pas qu'ils acceptent complètement l'action proposée, ni la trouvent la plus avantageuse. » Ainsi, il peut arriver que les divers intérêts ou les biens collectifs soient difficilement conciliables sans effort pour construire **un bien commun supérieur**, ce qui suppose une démarche parfois laborieuse et non exempte de compromis. Dans de telles situations, il existe des dangers de manipulation de la part des participants qui peuvent utiliser leur pouvoir pour imposer des intérêts particularistes.

Si l'approfondissement de la démocratie délibérative doit se faire d'abord dans les entreprises et des organisations de l'économie sociale de même que dans leurs regroupements sectoriels et intersectoriels, il n'en demeure pas moins que **le contexte institutionnel** peut favoriser ou non cet approfondissement dans le sens d'une démocratie plurielle. **En premier lieu, la décentralisation de l'appareil d'État et le respect par ce dernier de l'autonomie relative des entreprises et organisations s'imposent même lorsque ces dernières assument certaines fonctions ou dispensent des services relevant auparavant de lui.** Cela suppose un déplacement des lieux de décision, soit le passage du niveau macrodémocratique des institutions représentatives et exécutives au « niveau **moléculaire** de la formation d'une volonté collectivement pertinente au sein des divers contextes de la société civile, nombre d'entre eux étant par définition hors de portée de l'action des institutions, du contrôle et de l'intervention de l'État » (Offe et Preuß, 1997 : 228). En deuxième lieu, **l'État se doit de reconnaître la contribution de**

**l'économie sociale et solidaire au développement non seulement d'une citoyenneté active mais également d'un bien commun.** Cette reconnaissance de l'économie sociale et solidaire par l'État ne prend tout son sens qu'avec l'allocation de ressources appropriées et l'encouragement à la diffusion des innovations et des apprentissages pour que la société entière en profite. À terme, il pourrait s'en suivre une transformation de l'État et de ses agences, notamment par la réintroduction de la démocratie délibérative à ces divers niveaux.

Enfin, la démocratie directe et la démocratie délibérative ne sont pas nécessairement des valeurs indépendantes, de sorte que les expérimentations s'en revendiquant doivent être évaluées par leurs résultats, notamment la qualité de leurs processus de décision, de leurs résultats en termes d'équité et d'efficacité, de leur contribution au bien commun et à l'empowerment des individus et collectivités concernées, etc (Fung et Wright. 2001). Cela dit, l'économie sociale n'est pas une stratégie universelle de réforme de l'État et de transformation de l'économie de marché. Dans certains domaines, des services aux personnes comme celui des centres hospitaliers, le réseau public sous la gouverne de l'Etat est généralement plus approprié que l'économie sociale. De même, pour la redistribution et pour la régulation socio-économique, l'État demeure l'instance première. Quant au secteur privé, il s'impose encore comme le maître d'œuvre pour la production de masse (ex. automobile) et pour l'industrie lourde. Ce que l'économie sociale et la décentralisation peuvent apporter n'est pas pour autant négligeable si l'on se place sous l'angle de la démocratisation sociale et économique.





## CONCLUSION

---

En conclusion, il est nécessaire de rappeler que **le rapport à l'État** demeure ambivalent, ce qui explique sans doute l'attrait à la fois pour certaines politiques néo-libérales prônant un État minimal, et pour des politiques fortement interventionnistes, voire maximalistes. Dans la mesure où l'État exerce le **monopole de la violence légitime**, la liberté peut être menacée, surtout quand la démocratie s'affaiblit ou encore lorsque l'État se préoccupe principalement de renforcer les forces de coercition, ne serait-ce que pour protéger les citoyens pour des dangers appréhendés. **En revanche**, il est difficile de voir comment le progrès social et des mesures favorisant l'émancipation pourraient se matérialiser sans l'intervention de l'État qui représente encore l'instance par excellence pour dégager l'intérêt général. Les citoyens s'attendent à ce que l'État soit capable **de transformer les demandes sociales en termes de droits et de biens collectifs en conformité avec l'intérêt général**.

Comme il n'y a pas d'alternative absolue au capitalisme (au moins à la vue des générations présentes), la question qui nous concerne est de savoir comment, jusqu'où et de quelle manière le capitalisme peut être régulé et gouverné (Giddens, 1998 : 43). Cette question se pose maintenant non seulement à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle mondiale, en raison à la fois des problèmes dont les risques communs à l'humanité sont une facette et du fait que les grands acteurs économiques évoluent à cette échelle. L'État et les pouvoirs publics ne peuvent maintenant **négliger ce nouveau rôle qui est de créer une économie mondiale qui aille dans le sens du bien commun de l'humanité** tout en prenant collectivement en charge des problèmes qui n'ont de solution qu'à cette échelle. Dans cette visée, nous sommes donc conviés **non à moins d'État, mais à mieux d'État**, ce qui suppose de repenser la fonction et le rôle des pouvoirs publics à la lumière des repères identifiés précédemment.

## Une question d'équilibre

Désormais, nous sommes invités à penser l'avenir dans le cadre d'une complémentarité ou mieux d'une tension entre **l'État, le Marché et la Société civile**. Le défi sera d'autant plus élevé que les frontières du marché s'ouvrent à l'échelle du monde, que les États commencent à se donner des moyens qui dépassent les États souverains et que la société civile mondiale n'existe qu'à travers quelques organisations et une opinion publique encore plus fragile. Cela dit, il faut éviter le modèle unique puisque même, dans le cadre du ménage à trois État-Marché-Société civile, la diversité des configurations concrètes s'impose, compte tenu de la diversité des héritages et des dynamiques sociales et régionales.

Étant donné ce qui précède et si l'on tient compte de la fragmentation sociale de nos sociétés, une des fonctions principales des gouvernements nationaux devient la nécessaire **réconciliation des demandes des diverses parties prenantes** : acteurs sociaux, communautés socio-culturelles, entreprises, collectivités locales, etc. Cette réconciliation ne peut faire l'économie de la régulation des conflits et donc de l'exercice du pouvoir d'État. Cependant pour que l'État n'ait pas à intervenir sur la seule base de la coercition, il se doit de favoriser l'expression des citoyens et donc un élargissement et un approfondissement de la démocratie sous ses diverses formes, et donc d'une démocratie plurielle (Lévesque, 2001a) combinant démocratie représentative, démocratie directe (internet) et démocratie sociale qui toutes les trois exigent la présence de la démocratie délibérative. La démocratie délibérative s'impose d'autant plus que le principe démocratique ne consiste pas seulement à choisir, mais à fournir **la possibilité de choix éclairés** ou encore de choix allant dans le sens du bien commun ou d'un intérêt général, ce qui devient de plus en plus difficile en raison de la complexité d'un monde dont les défis et enjeux interreliés et planétaires. Par conséquent, une démocratie plurielle suppose une présence renouvelée de l'État, soit une volonté d'encourager le développement d'espaces publics de débat et de promouvoir l'expression des citoyens en s'adonnant lui-même à la transparence.

## Liste des cahiers de l'ARUC-ÉS

[www.aruc-es.uqam.ca/aruces/publications/publications.htm](http://www.aruc-es.uqam.ca/aruces/publications/publications.htm)

### 1. Collection INTERVENTIONS

No	titre	ISBN	pges	prix
I-01-2001	<b>L'innovation sociale : un élément fondamental d'une politique scientifique équilibrée</b> Mémoire présenté par le Chantier d'économie sociale à Jean Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie	2-89276-203-0	16 p.	3,50
I-02-2001	<b>Économie sociale et évaluation, état du dossier au Québec par Nancy Neamtan</b> Document présenté au Forum sur l'innovation sociale de l'OCDE septembre 2000	2-89276-204-9	26 p.	4,00
I-03-2001	<b>New Forms of Financing Social Economy Enterprises and Organisations in Quebec</b> par Margaret Mendell, Université Concordia, Benoît Lévesque, UQÀM, Ralph Rouzier, Université Concordia Collaboration entre le Programme LEED et la Commission européenne et le fonds Marshall U.S. pour l'Allemagne.	2-89276-205-7	49 p.	5,25
I-04-2001	<b>Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle</b> par Benoît Lévesque Communication présentée à la 2e rencontre internationale à Québec du 9 au 12 octobre 2001 sur le thème « Globalisation de la solidarité » Copublication Crises/Aruc en économie sociale	2-89276-210-7	25 p.	4,00
I-01-2002	<b>Le développement régional et local, avant et après la mondialisation par Benoît Lévesque</b> Conférence prononcée à l'occasion de l'Assemblée générale du Conseil régional de développement (CRD) des Laurentides. 7 juin 2001	2-89276-226-X	29 p.	4,25
I-02-2002	<b>Entrepreneurship collectif et économie sociale : entreprendre autrement par Benoît Lévesque.</b> Communication présentée au Forum « L'entrepreneurship en économie sociale : Oser l'entrepreneuriat différemment ». organisé par le Centre local de développement des Moulins et par Emploi-Québec le 21 février 2002.	2-89276-227-8	37 p.	4,25
I-03-2002	<b>Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres? par Benoît Lévesque</b> Communication présentée au Colloque du CQRS au Congrès de l'ACFAS, le 15 mai 2001 sous le thème : « Le développement social au rythme de l'innovation »	2-89276-229-4	24 p.	4,00
I-04-2002	<b>Pour repenser l'économie en vue d'un développement durable, un aperçu de la nouvelle sociologie économique par Benoît Lévesque</b> Conférence d'ouverture du Colloque du comité de recherche 23, « Sociologie de l'environnement et du développement durable », de l'Association internationale de sociologie de langue française (AISLF) au Congrès de l'ACFAS, à l'Université Laval, les 14-15-17 mai 2002 dans le cadre du 70 <sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS.	2-89276-217-0	35 p.	4,25
I-05-2002	<b>L'économie solidaire au Brésil et à Rio Grande du Sud</b> Allocution présentée par Rosinha Machado Carrion, professeure à l'Université fédérale de Rio Grande du Sud au Brésil dans le cadre du 2e colloque provincial de ÉCO-CDEC, les 10 et 11 avril 2002.	2-89276-231-6	22 p.	3,75

I-06-2002	<b>Les défis de la reconversion à partir de la société civile: ceux d'une gouvernance appropriée, d'une approche systémique et d'une économie sociale et plurielle</b> Communication présentée par Benoît Lévesque au Colloque international <i>Rendez-vous Montréal 2002</i> sur les initiatives la reconversion industrielle à partir de la société civile, du 28 au 31 mai 2002 à l'Université du Québec à Montréal.	2-89276-238-3	24 p.	4,00
I-01-2003	<b>Modèle de développement et mouvements sociaux : l'exception québécoise</b> par Jacques L. Boucher Communication présentée au Colloque « <i>Petites sociétés et minorités nationales : enjeux politiques et perspectives comparées</i> », Université d'Ottawa et Université du Québec en Outaouais, du 21 au 24 août 2002	2-89276-309-6	31 p.	4,25
I-02-2003	<b>La lutte contre la pauvreté aujourd'hui : quelle(s) stratégies(s)?</b> par Louis Favreau Publication conjointe avec la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC)	2-89276-310-X	40 p.	4,75
I-01-2004	<b>Pour une démocratie plurielle</b> par Benoît Lévesque Mémoire déposé à la Consultation sur la réforme des institutions démocratiques par le Centre de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises, les syndicats et l'économie sociale (CRISES), le Chantier de l'économie sociale et l'Association des centres locaux de développement du Québec.	2-89276-316-9	33 p.	4,25

## 2. Collection TRANSFERT

T-01-2002	<b>Recension de textes pertinents : Économie sociale, développement de l'emploi et l'insertion au Québec</b> par Louis Favreau et Geneviève Huot	2-89276-227-8	23 p.	6,00
T-02-2002	<b>Actes du Forum Actions culturelles et sociales : <i>Espaces émergents</i></b> « <i>Lorsque la marge nourrit la norme et la transforme</i> » Montréal les 6 et 7 octobre 2001	2-98074-280-5	103 p.	8,50
T-03-2002	<b>Les entreprises d'économie sociale en loisir et tourisme social</b> <b>Synthèse du séminaire du 23 octobre 2001</b> par Geneviève Huot, sous la direction de Denis Bussièrès, Louis Jolin, Michel Nolin et Sonia Vaillancourt	2-89276-230-8	50 p.	5,75
T-04-2002	<b>La participation des usagers dans les organisations offrant des services aux personnes : réalité ou discours?</b> Synthèse du séminaire Services aux personnes organisé par le CAP Services aux personnes de l'Aruc-és, le 25 janvier 2002. par Geneviève Huot, sous la direction de Mireille Dumont-Lemasson et Christian Jetté.	2-89276-232-4	50 p.	5,25
T-05-2002	<b>Notre intervention : pour qui et comment ?</b> Synthèse du Forum sur l'intégration et l'insertion au marché, les 3 et 4 mai 2001, à l'UQAM, rédigée par Georges April, Vincent van Schendel et Mylène Tremblay	2-89276-236-7	31 p.	4,75
T-01-2003	<b>Symposium sur le financement du logement communautaire, le 25 février 2002</b> Synthèse de Sylvie Rondot, assistante de recherche (Aruc-és) sous la direction de Marie Bouchard, UQAM	2-89276-245-6	40 p.	4,75
T-02-2003	<b>Actes de colloque Rendez-vous Montréal 2002. Les initiatives de reconversion industrielle à partir de la société civile — 28 au 31 mai 2002</b> par Jean-Marc Fontan, Benoît Lévesque et Juan-Luis Klein, UQAM	2-89276-241-3	131 p.	9,75
T-03-2003	<b>L'insertion socioprofessionnelle, une réponse à la pauvreté</b> Compte rendu du séminaire du CAP emploi et insertion le 3 mai 2002 par Joannie Rollin, coordinatrice de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités et Martin Robitaille, professeur au département de travail social. Université du Québec en Outaouais	2-89276-242-1	37 p.	5,00
T-04-2003	<b>L'économie sociale en environnement : premier bilan international des ressourceries</b> Compte rendu du séminaire du CAP développement durable le 5 septembre 2002 Sous la direction de Michel Séguin, directeur général du Réseau des ressourceries du Québec	2-89276-243-X	91 p.	7,50

<b>T-05-2003</b>	<b>Conditions de travail et syndicalisme en économie sociale : la situation dans les organismes de services aux personnes</b> Synthèse du séminaire du CAP services aux personnes du 30 janvier 2003 par Luce Proulx, sous la direction de François Aubry, Denis Bussières et René Doré.	2-89276-246-4	87 p.	7,75
<b>T-06-2003</b>	<b>Symposium sur le financement de l'économie sociale, le 5 octobre 2002 à l'Université du Québec à Montréal, organisé par les CAPs financement et comparaisons internationales de l'ARUC-ÉS</b> Synthèse préparée par Ralph Rouzier, Marguerite Mendell (Université Concordia) et Benoît Lévesque (Université du Québec à Montréal)	2-89276-306-1	34 p.	5,00
<b>T-07-2003</b>	<b>L'emploi dans les entreprises d'économie sociale du secteur du loisir et du tourisme social</b> Synthèse du séminaire du CAP Tourisme et loisir social du 4 avril 2003 par Luce Proulx et Jocelyne Rouleau, sous la direction de Louis Jolin, Michel Nolin et Sonia Vaillancourt	2-89276-307-X	75 p.	7,25
<b>T-08-2003</b>	<b>Deux Québec en un et Agir ensemble : 12 ans plus tard</b> Synthèse du séminaire du 13 décembre 2001 par Geneviève Huot, avec la collaboration de Vincent van Schendel	2-89276-308-8	55 p.	5,75
<b>T-09-2003</b>	<b>L'insertion sociale</b> Compte rendu de la journée d'étude de l'ARUC-ÉS, le 16 juin 2003, organisée en partenariat avec la Fondation Chagnon par Luce Proulx, sous la direction de Benoît Lévesque et Jean-Marc Fontan	2-89276-311-8	71 p.	6,50

### 3. Collection RECHERCHE

<b>R-01-2001</b>	<b>Le logement coopératif au Québec : entre continuité et innovation</b> par Marie Bouchard, professeure au département Organisation et ressources humaines, UQAM	<b>2-89276-202-2</b>	<b>23 p</b>	<b>3,75</b>
<b>R-02-2001</b>	<b>Les systèmes productifs locaux en Midi-Pyrénées et au Québec : vers l'émergence de systèmes régionaux de régulation des initiatives locales?</b> par Régis Guillaume du Centre interdisciplinaire d'études urbaines. Maison de la recherche, Toulouse, France	<b>2-89276-211-1</b>	<b>22 p.</b>	<b>3,75</b>
<b>R-03-2001</b>	<b>Stratégies intégrées d'insertion en emploi de personnes vivant en logement social : Analyse d'expériences nord-américaines et françaises – Rapport synthèse</b> par Barbara Pfister, sous la direction de Marie Bouchard, Winnie Frohn et Richard Morin, professeurs à l'UQAM	<b>2-89276-214-6</b>	<b>36 p.</b>	<b>4,50</b>
<b>R-04-2001</b>	<b>Stratégies intégrées d'insertion en emploi de personnes vivant en logement social : Analyse d'expériences nord-américaines et françaises – Rapport Analytique</b> Par Barbara Pfister, Michel Rochefort et Joanie Rollin, sous la direction de Marie Bouchard, Winnie Frohn et Richard Morin, professeurs à l'UQAM	<b>2-89276-215-4</b>	<b>243 p.</b>	<b>17,75</b>
<b>R-05-2001</b>	<b>Portrait des passerelles au sein de l'économie sociale au Québec par Geneviève Huot</b> Projet de coopération France-Québec en économie sociale et solidaire	<b>2-89276-220-0</b>	<b>80 p.</b>	<b>7,00</b>
<b>2002</b>				
<b>R-01-2002</b>	<b>Le développement régional aux États-Unis et en Europe : neuf études de cas</b> par Juan-Luis Klein, Benoît Lévesque et Carole Tardif, UQAM	<b>2-89276-221-9</b>	<b>50 p</b>	<b>6,00</b>
<b>R-02-2002</b>	<b>Système d'information et d'évaluation en économie sociale</b> par Carole Tardif, Isabelle Tessier et Émilie Patry sous la direction de Juan-Luis Klein et Jean Carrière, professeurs à l'UQAM	<b>2-89276-222-9</b>	<b>43 p.</b>	<b>4,75</b>
<b>R-03-2002</b>	<b>Portail de l'économie sociale au Québec : Un concept de système d'évaluation et d'information</b> par Carole Tardif, Isabelle Tessier et Émilie Patry sous la direction de Juan-Luis Klein et Jean Carrière, professeurs à l'UQAM	<b>2-89276-223-5</b>	<b>21 p.</b>	<b>3,75</b>

R-04-2002	<b>Configuration et défis de l'économie sociale québécoise dans la solidarité internationale avec le Sud</b> par Louis Favreau, directeur de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités. Copublication avec la Chaire de recherche en développement communautaire	2-89276-227-8	29 p.	4,25
R-05-2002	<b>Lien social et développement économique : l'économie sociale au Bas-St-Laurent</b> par Carol Saucier et Nicole Thivierge, professeurs à l'UQAR	2-89276-228-6	21 p.	4,00
R-06-2002	<b>Développement local et économie solidaire en Amérique latine : des expériences innovatrices</b> par Louis Favreau et Lucie Fréchette, professeurs à l'Université du Québec à Hull	2-89276-206-5	24 p.	4,00
R-07-2002	<b>Portraits socio-Économiques de Sorel-Tracy et du Sud-ouest de l'île de Montréal</b> par Rémi Haff et Guy Lacroix, sous la direction de Jean-Marc Fontan et Juan-Luis Klein, professeurs à l'UQAM et avec la participation de René Lachapelle, organisateur communautaire au CLSC du Havre (Sorel-Tracy) et Jean Sylvestre de la FTQ (Sud-ouest)	2-89276-225-1	66 p.	6,50
R-08-2002	<b>Le financement du logement communautaire : évolution et perspectives</b> par Allan Gaudreault, consultant, habitation et développement communautaire et Marie Bouchard, professeure, Sciences de la gestion, UQAM	2-89276-224-3	78 p.	8,00
R-09-2002	<b>Les politiques sociales s'adressant aux personnes ayant des incapacités au Québec : histoire, inventaire et éléments de bilan</b> Sous la direction d'Yves Vaillancourt, Jacques Caillouette et Lucie Dumais Rapport de recherche réalisé dans le cadre de la Phase 1 du projet « Inventaire et bilan des programmes de soutien et des services concernant les personnes ayant des incapacités au Québec ». Publication conjointe Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) et l'Aruc en économie sociale, UQAM.	2-89276-233-2	394 p.	25,50
R-10-2002	<b>Le bilan social dans les entreprises, une pratique à imiter? Le cas des institutions financières coopératives</b> par Julie Rondeau, professionnelle de recherche, UQAM et Marie Bouchard, professeure au département Organisation et ressources humaines, UQAM	2-89276-235-9	39 p.	4,75
R-11-2002	<b>La qualité des services de garde à l'enfance. Un bilan de la littérature</b> par Guy Bellemare, Anne-Renée Gravel et Louise Briand, professeurs à l'Université du Québec en Outaouais	2-89276-238-3	72 p.	7,00
R-12-2002	<b>Projet Espaces Émergents Faites de la musique. Recherche évaluative : rapport final</b> par Elaine Lachance et Jean-Marc Fontan, UQAM	2-89276-234-0	120 p.	9,75
2003				
R-01-2003	<b>Vers un rapprochement des disciplines et pratiques professionnelles des relations industrielles, du travail social et du développement économique local et régional ?</b> par Guy Bellemare, Professeur, Université du Québec en Outaouais	2-89276-239-1	30 p.	4,25
R-02-2003	<b>Social Policy as a Determinant of Health and Well-Being : The Contribution of the Social Economy</b> par Yves Vaillancourt, François Aubry, Louise Tremblay, Muriel Kearny	2-89276-240-5	46 p.	4,75
R-03-2003	<b>L'évaluation en économie sociale. Petit aide-mémoire.</b> par Sylvie Rondot et Marie Bouchard, UQAM	2-89276-244-8	35 p.	4,50
R-04-2003	<b>Économie sociale et développement régional (1990-2000) : des pratiques et des politiques publiques croisées?</b> par Louis Favreau Publication conjointe avec la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'UQO	2-89276-312-6	70 p.	6,00
R-05-2003	<b>Portrait de l'économie sociale en Outaouais</b> par Chantale Doucet, sous la direction de Louis Favreau publication conjointe avec la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités de l'UQO	2-89276-313-4	106 p.	7,75

R-06-2003	<b>L'économie sociale en milieu forestier : Les coopératives forestières et les organismes de gestion en commun dans le développement des régions-ressources du Québec.</b> Mémoire de maîtrise présenté par Isabelle Tessier, département de géographie, UQÀM, sous la direction de Juan-Luis Klein, professeur, département de géographie, UQÀM	2-89276-315-0	124 p.	11,84
2004				
R-01-2004	<b>Mouvement citoyen international, alternatives économiques et développement social</b> Par Louis Favreau Publication conjointe avec la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités	289276-317-7	41 p.	4,75

Les prix sont sujets à changement sans préavis

3-02-2004